



Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



LES HALLES DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE
"PAR LEURS VASTES DIMENSIONS, TÉMOIGNENT
DE L'IMPORTANCE QU'A TOUJOURS TENUE
LE COMMERCE. IL Y AVAIT À L'ORIGINE UNE
MAISON DU MARCHÉ QUI FUT REMPLACÉE EN
1440 PAR UNE HALLE, LONGUE DE 80 MÈTRES,
LARGE DE 20 MÈTRES ET HAUTE DE 10 MÈTRES."

Richesses Touristiques et Archéologiques du Canton de Châtillon-sur-Chalaronne, Pré-inventaire du département de l'Ain, page 36.



" A TRAVERS LE GROUPE MAIRIE-ÉCOLE, UN MODÈLE ARCHITECTURAL SE DÉGAGE, RÉPONDANT À LA FOIS À DES PRÉOCCUPATIONS PRATIQUES ET SYMBOLIQUES. LES ARCHITECTES DES ÉCOLES CHERCHENT À RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DE PÉDAGOGIE ET D'HYGIÈNE EN VIGUEUR À L'ÉPOQUE. "

Hugues MARQUIS, La Mairie et l'école, symboles d'affimation de la République 1880-1920, 2009.

a halle est le grand espace public central du Moyen-Âge. A l'origine, privilège seigneurial, elle sert à protéger des intempéries la foire mais accueille aussi les rassemblements, la justice, l'administration...

Se développent à la Renaissance, suivant la taille et le rayonnement de la cité, des **équipements culturels** publics dédiés tels les **bibliothèques**, **théâtres**, **comédies** ou les **opéras**. Ils sont traités à la manière de palais avec un lien étroit à l'espace public par de grandes places et parvis. Pour prévenir des incendies, ils forment de préférence des îlots isolés.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les **gares** dessinent de nouveaux équipements publics, avec des réseaux privés de grandes lignes d'envergures nationales ou locales (Compagnie Paris-Lyon-Méditerrannée, Compagnie des tramways de l'Ain, Compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est...).

Le réseau se transforme et s'uniformise après-guerre par la création de la Société Nationale des Chemins de Fer dès 1937.

Les **gares** redéfinissent les centralités du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles sont pour le voyageur les **nouvelles entrées** de ville et se poursuivent d'un grand parvis ouvert vers une nouvelle percée urbaine axée depuis la gare. Ces avenues sont des emplacements de choix pour les hôtels de voyageurs, commerces, cafés...

Sous la III<sup>e</sup> République et l'impulsion de la loi Jules Ferry (1881-1882), l'enseignement devient obligatoire jusqu'à 13 ans. Les communes rurales optent principalement pour le modèle mixte de **Mairie-École**. Le choix d'une **architecture monumentale** est privilégié (place centrale, symétrie des ailes, avant-corps centraux, perrons, frontons...).

- 1 : Halle de Châtillon-sur-Chalaronne dans un projet de valorisation des abords CAUE de l'Ain.
- 2 : Mairie-École Marlieux (01) © DR.